

Réunion du conseil municipal du 8 novembre 2019

Présents : Mmes Christine DIGUE, Catherine COTTIER, Liliane NEVEU, Valérie MALEUVRE ; Mrs Daniel JAGAUT, Thierry LASSALLE, Richard CLÉMENT, Jean-Pierre ETENDARD, David CHOLLET et Benoit BOURDEAU (arrivé à 21h05)

Absentes excusées : Evelyne PRIME, Caroline CROIXMARIE

Absents : Bruno BARREL, Jean-Philippe LURTON

Adhésion aux contrats d'assurance des risques statutaires des agents communaux.

Délibération modificative : le taux ayant changé suite à la délibération du 27 septembre 2019 nous sommes amenés à revoter.

-Pour le contrat CNRACL, le taux actuel est de 5,20 % au lieu de 5,70 %.

-Pour le contrat IRCANTEC, le taux est de 0,85 % au lieu de 1,10 %;

Rappel du montant de cette cotisation pour 2019 : 6159,12€

Vote > Pour : 9

Redevance assainissement 2020

Madame le Maire rappelle au conseil que depuis 2016 la redevance assainissement appliquée aux habitants du bourg rattachés au réseau collectif n'a pas été augmentée. Pour rappel, l'Etat avait demandé de transférer aux communautés de communes la compétence assainissement des communes. Notre compte financier pour l'assainissement étant positif, il nous semblait anormal que «Notre Argent» serve pour des communes qui n'avaient pas fait d'investissement d'assainissement, ce projet devait démarrer en 2020. A ce jour, l'Etat a reculé la date de transfert pour 2026.

Une convention de contrôle d'assainissement signée avec VÉOLIA a été mise en place fin 2018 pour toutes les maisons du bourg à vendre, ce contrôle étant à la charge du vendeur.

Après discussion, le conseil décide de maintenir le tarif actuel ainsi que le prix du mètre cube d'eau utilisé.

Part fixe par abonné : 98,46 € ht, à laquelle s'ajoute la part variable de la consommation d'eau, soit :

-de 0 à 100 m³ : 0,53€ ht/m³,

-de 101 à 200 m³ : 0,46€ ht/m³

-et au delà de 201 m³ : 0,38€ ht/m³

Pour les usagers ayant un puits et étant raccordés au réseau d'assainissement, la part fixe reste à 98,46€ ht, un forfait de 25m³ par an et par personne vivant au foyer : 0,53€ ht/m³.

Vote > Pour : 10

Instauration d'un fonds de concours de fonctionnement de la COMCOM

Nouveau au sein de la COMCOM : répartition de la Dotation de Solidarité qui représente un montant de 331 154€.

Après discussion entre élus communautaires, il a été décidé de répartir cette somme en fonction des diverses dépenses de fonctionnement d'équipement dont les frais d'entretiens.

Lalleu se voit donc attribuer la somme de 12 215,94€

Vote > Pour : 10

Validation du document de l'académie 35 relatif à la modification des horaires des écoles publiques pour la rentrée 2020/2021

Mme NEVEU Liliane (conseillère en charge du dossier scolaire) rappelle les points principaux de cette démarche de renouvellement de la dérogation 4 jours/semaine.

Avant la présentation et la validation du dossier en conseil d'école qui a lieu le 12/11/2019, le conseil doit lui aussi donner son avis.

Vote > Pour : 10

Avis sur le retrait de PIRÉ-CHANCÉ du syndicat des eaux de la Forêt du Theil

Mr Daniel JAGAUT, représentant communal auprès du Syndicat des Eaux, nous présente la modification qui s'impose suite à la fusion des communes Piré-Chancé, celles-ci doivent rejoindre l'EPCI de Châteaugiron et donc changer de Syndicat des Eaux.

Vote > Pour : 10

Suite aussi à des modifications liées au transfert d'autres communes sur un autre syndicat d'eau, les travaux de renouvellement de canalisations, initialement prévus en 2020 sur lesdites communes vont donc se trouver transférés sur nos communes.

Lalleu en fait partie, pas de date de définie à ce jour, nous allons donc bénéficier d'un réseau neuf sur toute la commune d'ici fin 2020 !

Avis sur le projet de la société ENERFEES en vue d'exploiter une installation de méthanisation sur la commune de Janzé.

Après recherche sur ce projet où 69 communes doivent donner leur avis, nous trouvons que nous manquons de renseignements sur ce projet (vu son importance, il nous semble que parfois il serait bien d'avoir un représentant de projet pour avoir un échange de discussion)

Vote > Pour : 2, Abstention : 8

Acquisition de terrain par voie de préemption

Dans la continuité du PLUI H, des terrains ont été retenus en vue de futurs travaux communaux ou pour la construction de maisons. Il est rappelé que ce droit de préemption n'est pas « ad vitam aeternam » mais que lors de la vente par le propriétaire, la commune devra se positionner et donc investir ou non dans ce bien.

Pour un respect d'information, nous prévenons par courrier les propriétaires concernés.

Nous vous informerons de ces terrains dans le prochain compte rendu de conseil.

Vote > Pour : 10

Point budget 2019

Information sur les différents chapitres de fonctionnement et d'investissement.

En investissement :

-Achat de plaques pour les maisons n'ayant pas encore de numérotation : 526,92€

-Tables de pique-nique béton et table de jeu pour adultes et enfants à positionner au niveau des jeux près de la salle des fêtes : 2 519,75€ TTC

-Congélateur et bac équarrissage suite à une demande de l'ACCA pour la réception des animaux morts : 904,00€ TTC

